

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU n° 1***Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes***SEANCE DU 2 FEVRIER 2015**

Le deux février deux mille quinze,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11

- présents : 11

- absents : 00

- votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2015

PRESENTS : Xavier BRAND, Stéphane DEBORNES, Sandra REMILLON, Philippe ROUCOU, Christelle DUVERNAY, Philippe MAYU, Emmanuelle CORMIER, Jérémy LAVERRIERE, Georges FAVRE, Véronique DANTON, Odile MONTANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Georges FAVRE

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la précédente réunion soulève des remarques, le compte-rendu est approuvé. Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose de rattacher deux délibérations une concernant l'attribution d'une subvention suite à la demande des Tartifilous et une pour le renouvellement de la mise à disposition de M. Palayer Stéphane, agent technique.

Les conseillers municipaux acceptent de rattacher ces délibérations.

DELIBERATIONS

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité:

- ACTIONS 2015-2016 SUR LE PLATEAU DES BORNES

Les membres du Conseil Municipal valident le programme d'action des actions à mener pour Vovray-en-Bornes dans le cadre du projet plateau des Bornes (2015-2019).

Opération retenue par la commune	Coût total (euros) 2015-2016	Conseil Général (euros)	Agence de l'eau (euros)	Part de la commune (clé de répartition appliquée) (euros)
Gestion du marais du Biollay nord	3 942,00	1 183,00	1 971,00	788,00
Poursuite de l'enquête participative corridors	7 800,00	2 340,00		264,00
Mise en place de mesures anticollision	2 715,00	1 357,50		1 357,50
Animation scolaire Môm'en Nature	2 100,00	840,00		1 260,00
Sortie découverte sur le patrimoine naturel et culturel	495,00	198,00		10,00
Organisation annuelle d'une Journées des marais du Plateau des Bornes	11 192,00	4 157,00	2 238,00	157,00
Fonctionnement administratif et suivi technique du projet	37 119,00	11 136,00	18 559,00	214,00
Total	65 363,00	21 211,00	22 768,00	4 050,00

Ils acceptent de réaliser les actions 2015-2016 de protection et de valorisation sur le plateau des Bornes, selon le budget présenté et pour un autofinancement de la commune s'élevant à **4 050 euros** pour les deux ans.

Ils approuvent la délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte du Salève pour la mise en œuvre de ces actions, ainsi que les termes de la convention.

Ils autorisent le Syndicat Mixte du Salève à solliciter des aides financières pour la mise en œuvre de ce programme, ainsi que de demander le démarrage anticiper des actions aux financeurs afin de pouvoir les démarrer au plus tôt en 2015.

Ils autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires.

- APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Le conseil municipal approuve l'ensemble des dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 Novembre 2014.

Il autorise Monsieur à signer l'acte d'adhésion à la constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés adoptée par le SYANE.

Il accepte les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 7.

Et Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

Monsieur le Maire informe que la commune est dans l'obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'énergie pour les contrats tarifs vert et jaune (pour Vovray : tarif vert pour la salle polyvalente). Les contrats en cours s'arrêteront fin 2015. La cotisation au Syane est, pour l'instant, au vu des communes adhérentes, de 85€ le contrat signé avec l'entreprise retenue sera de deux ans.

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREALABLES AU VOTE DU BP 2015

Dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2015, les membres du Conseil Municipal acceptent d'effectuer des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au BP 2014, afin de régler les dépenses suivantes :

• ONF	1 859.00 €
• CCPC défense incendie au Château	19 023.58 €
• Vidéoprojecteur	2000.00 €

TOTAL **22 882.58 €**

Il s'agit de factures reçues en début d'année.

- SUBVENTION TARTIFILOUS

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de l'association les Tartifilous concernant une demande de subvention pour le premier trimestre 2015 d'un montant de 2 989.25 € pour le fonctionnement de la cantine et de la garderie périscolaire.

Les élus décident de l'attribuer et d'inscrire les crédits seront inscrits au budget 2015.

Les Tartifilous ont demandé aux mairies la possibilité de recruter une personne pendant le congé maternité de Nadège Couty à savoir de mars à juillet en binôme avec Adeline Couty pour la cantine et les TAP du Sappey. Céline Tissot, membre de l'association, a envoyé les effectifs et âges des élèves du Sappey (26 enfants de 5 à 7 ans). Les élus sont d'accord pour que les Tartifilous lancent le recrutement.

- MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TECHNIQUE PAR LA COMMUNE DE VOVRAY EN BORNES AUPRES DE LA COMMUNE DU SAPPEY

Les membres acceptent de renouveler la mise à disposition auprès de la Commune du Sappey de l'agent technique, avec l'accord de celui-ci, pour une durée de 50% de son temps de travail à compter du 1er mars 2015. Ils autorisent Monsieur le Maire à signer la convention finalisant cette mise à disposition.

INTERCOMMUNALITE :

Réforme territoriale : Monsieur le Maire explique que le préfet imposera son nouveau schéma départemental à l'automne. Sa volonté, dans l'esprit de la loi NOTRe, est d'avoir des intercommunalités d'au minimum 20 000 habitants voire la création de communes nouvelles. Les prérogatives du préfet pour la CCPC sont dans un premier temps de se rapprocher de la Communauté de Communes du Pays de la Filière et dans un second temps de l'Agglomération d'Annecy. Les réseaux d'assainissement seraient confiés au SILA. Les élus travaillent sur les différentes hypothèses, pour l'instant, aucun choix n'est fait.

PLUi : Dans le cadre du PLUi, une rencontre est programmée avec M. Sartori le jeudi 5 février 2015 pour étudier les enveloppes urbaines de la commune.

URBANISME

PC : Création de 12 logements au Vernay, Timko Immobilier

Monsieur le Maire informe qu'un avis négatif a été rendu en raison de l'eau potable.

Création de 3 logements sous la Mouille, Laverrière Jérémy

PRE DE LA GUSTA : Il convient de nommer les deux rues et les bâtiments. La proposition retenue est chemin de la Gusta pour l'accès aux villas et impasse du Verger pour l'accès aux immeubles.

Yourte : La journée portes-ouvertes sera organisée au printemps.

COMMISSIONS

BATIMENT :

Salle polyvalente : Monsieur le Maire a rencontré M. Sonnerat, Architecte, pour évaluer les travaux (problèmes phoniques et énergétiques, normes handicapés, création d'un vestiaire, réfection des huisseries...) et aider la réflexion des élus. A première vue, les travaux seraient réalisables et les prix maîtrisables. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent que l'architecte poursuive le travail et effectue une première ébauche chiffrée. Tous les élus approuvent le projet, les plans lui seront communiqués.

Eglise : Stéphane Debornes a reçu deux devis pour le renforcement du beffroi et le mécanisme des horloges. La proposition de SAE d'un montant de **12 274.56€ TTC** est la plus intéressante, il est décidé d'accorder les travaux à cet entreprise :

Renforcement du beffroi 3 169.40 € + 837.20 € (prix à faire confirmer car devis de 2013)

Mise en conformité du tableau 2 506.76 €

Cadran supplémentaire 5 761.20 €

Ces travaux permettront de clôturer ce chantier ainsi que les dossiers de subventions.

Nettoyage des locaux : Un contrat de nettoyage a été signé avec la société Steam Muliservices pour un montant de 327.35 € TTC par mois pour le nettoyage de la mairie et 111.51 € TTC pour celui de la salle polyvalente SOIT 438.86 € TTC par mois. Le contrat a été signé pour six mois.

La salle est nettoyée le vendredi soir (un nettoyage complet vient d'être fait) et la mairie le lundi et mercredi.

VOIRIE :

Déneigement : Christelle Duvernay demande s'il est possible que les poubelles soient déneigées. Le Maire a contacté la CCPC, compétente en la matière, le déneigement n'a pas été fait par manque de temps, le déneigeur et les agents communaux s'en sont chargés.

Le marché concernant la création d'aires de croisement sera lancée prochainement.

La réunion pour l'enfouissement des réseaux à Rogin est prévue au mois de février.

FINANCES :

Une réunion de préparation du budget sera programmée le mardi 17 février 2015.

Le vote du Budget se fera lors du conseil municipal du jeudi 26 mars 2015.

SCOLAIRE :

Les quatre maires se rencontrent prochainement pour travailler le projet de centre de loisirs.

La Commission Communale des Impôts Directs se réunira le 19 février.

DIVERS

La rencontre « les dons de mémoire » organisée par la Salévienne a réuni plusieurs familles.

Le questionnaire social sera relancé.

Odile Montant propose une formation des journées plantes invasives gratuites dans le cadre du plateau des Bornes. Christelle Duvernay est intéressée.

La séance est levée à 22h25.

Le Maire
Xavier BRAND

